



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Commission plénière du vendredi 15 octobre 2021

Compte rendu

Sommaire

	Pages
EXCUSÉES.....	2
GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS) EN RÉGION BRUXELLOISE FRANCOPHONE : À QUELLE ÉCHELLE DE TEMPS ET À QUEL COÛT ?	
• INTRODUCTION DE MME MAGALI PLOVIE, PRÉSIDENTE	2
• PRÉSENTATION DU RAPPORT	2
• ÉCHANGE DE VUES	
(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, Mme Viviane Teitelbaum, Mme Delphine Chabbert, M. Ahmed Mouhssin, Mme Nicole Nketo Bomele, ainsi que Mme Alice Lannoo et Mme Claire Duchêne, personnes auditionnées).....	4
CLÔTURE	10

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La commission plénière est ouverte à 14h08.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

EXCUSÉES

Mme la présidente.- Mme Caroline De Bock et Mme Stéphanie Koplowicz ont prié d'excuser leur absence.

**GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION À LA VIE
RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS)
EN RÉGION BRUXELLOISE FRANCOPHONE :
À QUELLE ÉCHELLE DE TEMPS ET À QUEL COÛT ?**

INTRODUCTION DE MME MAGALI PLOVIE, PRÉSIDENTE

Mme la présidente.- La présentation du jour a pour objet la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Région bruxelloise francophone, à quelle échelle de temps et à quel coût. Nous accueillons Mme Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea), et Mme Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'Université libre de Bruxelles.

La présentation sera suivie de questions adressées aux intervenantes par les différents groupes et de l'intervention de la ministre-présidente. Étant donné que la ministre-présidente doit nous quitter plus tôt, je propose qu'elle intervienne exceptionnellement avant les députés.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En effet, l'un de mes enfants rentre de classes vertes à 15h30 et je souhaiterais être présente pour son retour. Je vous remercie toutes et tous pour votre compréhension, c'est un moment important pour moi.

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Nous allons vous présenter l'étude sur la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire bruxellois francophone. Nous aborderons également ses enjeux et les perspectives budgétaires. Pour commencer, nous dresserons le contexte général de l'étude. Nous aborderons ensuite les résultats des deux volets de recherche avant de passer aux discussions et conclusions.

Nous sommes partis du constat de base que la généralisation était loin d'être achevée. En 2019, les hommes et les femmes politiques ont eu l'ambition de concrétiser cette généralisation. L'objectif de notre recherche était d'identifier des modèles de généralisation et de proposer une estimation budgétaire réaliste.

Cette étude comprenait donc deux volets distincts, qui ont chacun été traités par un centre de recherche de l'ULB. Je fais partie du centre de recherche Approches sociales de la santé de l'École de santé publique. J'étais chargée de définir les modèles de généralisation et tous les paramètres. Ma collègue, Claire Duchêne, qui travaille pour le département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea), s'est occupée du volet budgétaire.

Dans le cadre de cette étude, nous avons étudié l'enseignement obligatoire ordinaire et spécialisé en Région

bruxelloise francophone. Nous avons pris en considération l'ensemble des réseaux ainsi que l'ensemble des filières. Concernant les acteurs, nous nous sommes concentrés sur les acteurs externes, dits spécialisés. Nous entendons par là les centres de planning familial (CPF), les centres psychomédico-sociaux (PMS), les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les organisations de jeunesse. Nous nous sommes limités aux animations données en milieu scolaire et l'horizon temporel de cette recherche s'étend jusqu'à la rentrée 2025-2026.

Parlons du contexte spécifique de l'EVRAS en Région de Bruxelles-Capitale francophone. Cette matière se met en place depuis les années 70. En 2012, elle a été intégrée aux missions de l'enseignement obligatoire en Communauté française. En 2013, il y a eu la signature du Protocole d'accord relatif à la généralisation de l'EVRAS entre les trois Gouvernements francophones (Wallonie, Commission communautaire française et Fédération Wallonie-Bruxelles). Nous avons commencé avec un budget avoisinant les 300.000 euros dans les années 2010 pour en arriver à 750.000 euros.

Concernant les constats, moins de 20 % des élèves de l'enseignement obligatoire ont bénéficié d'une animation pour l'année scolaire 2018-2019, ce qui confirme que la généralisation est encore loin d'être une réalité. Quelques freins ont également été détectés par diverses recherches effectuées en amont.

Tout d'abord, certains établissements et familles sont réticents à l'idée d'organiser des animations EVRAS au sein de l'école. Il y a également des différences dans l'organisation concrète de ces animations. En outre, la répartition est relativement inégale. Par exemple, sur l'ensemble du parcours scolaire, 30 % des élèves de l'enseignement professionnel n'ont jamais eu d'animation EVRAS, contre 26 % dans l'enseignement technique et 18 % dans l'enseignement général.

Enfin, Bruxelles se caractérise, au niveau du contexte socioculturel, par une grande multiculturalité et des perceptions différentes de la santé dans sa vision holistique. De plus, certaines barrières sont entretenues par des peurs, des préjugés ainsi que des aspects culturels et religieux. Il existe également à Bruxelles un gradient social de santé en fonction des filières, lui-même marqueur d'inégalités sociales en santé.

J'en viens aux premiers résultats du volet, c'est-à-dire les trois modèles de généralisation, qui sont des guides permettant d'accéder à la généralisation. Le choix des modèles reviendra au pouvoir politique en fonction des priorités définies.

Nous allons commencer par le modèle minimal. Nous présenterons toujours un volet pour l'enseignement ordinaire et un autre pour l'enseignement spécialisé. Pour faciliter la compréhension et assurer une équivalence avec l'enseignement ordinaire, nous avons délibérément choisi de ne pas utiliser les termes exacts des niveaux scolaires de l'enseignement spécialisé.

Dans le modèle minimal, nous avons mis l'accent sur trois niveaux : sixième primaire, deuxième et quatrième secondaires. Nous prévoyons, pour l'enseignement ordinaire, deux animations de deux heures par année, soit un total de six animations et douze heures par élève et par parcours scolaire. Dans l'enseignement spécialisé, nous avons cinq animations d'une heure par année, soit un total

de quinze animations et quinze heures par élève et par parcours scolaire.

Dans le modèle intermédiaire, nous sommes passés de trois à sept niveaux par parcours scolaire. Nous commençons dès la troisième maternelle et proposons ensuite des animations en deuxième, quatrième et sixième primaires et en deuxième, quatrième et sixième secondaires. Tous les enfants ont deux séances chaque année, mais celles-ci sont plus courtes pour les plus jeunes. Les plus grands ont deux séances de deux heures par année, soit 14 animations et 24 heures par élève et par parcours scolaire. Nous gardons les mêmes modalités pour l'enseignement spécialisé, à savoir cinq séances d'une heure, ce qui fait 35 animations pour un total de 35 heures par élève et par parcours scolaire.

Enfin, dans le modèle idéal, les élèves bénéficieraient de séances annuelles de la troisième maternelle jusqu'à la fin de leur parcours dans l'enseignement obligatoire, à savoir la sixième, voire la septième, secondaire. Nous restons sur le même principe de deux séances d'une heure pour les plus jeunes, de la troisième maternelle à la troisième primaire, et de deux séances de deux heures de la quatrième primaire à la sixième secondaire, ce qui fait un total de 26 animations pour 44 heures par élève et par parcours scolaire. Au niveau de l'enseignement spécialisé, nous préconisons cinq séances d'une heure par an, pour un total de 65 animations et 65 heures par élève par parcours scolaire.

Ensuite, nous présentons également trois stratégies d'extension en fonction de ces mêmes modèles. Ces objectifs ont été déterminés sur la base d'un taux de couverture par population d'élèves, calculé en relation avec la base de données Jade de la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF). Cette répartition permet d'observer précisément le nombre d'enfants et de jeunes touchés.

Les premiers chiffres que vous voyez pour la rentrée scolaire 2021-2022 représentent les taux atteints pour l'année scolaire 2018-2019. Nous avons estimé qu'il fallait, cette année, retrouver un certain rythme dans les animations pour récupérer ce que la crise sanitaire nous avait fait perdre. Nous proposons de commencer avec un taux de couverture de 42 % et une vitesse de déploiement ambitieuse mais réaliste de 10 %. Ainsi, nous arriverions en 2025-2026 à toucher 82 % des élèves.

Avec le modèle intermédiaire, nous atteindrions cette année 20 % pour arriver en 2025-2026 à 44 %, avec une croissance annuelle de 6 %.

Dans le modèle idéal, nous espérons atteindre 16 % cette année pour arriver, avec une croissance annuelle de 3 %, à 28 % en 2025-2026.

Je laisse la parole à ma collègue pour le volet consacré à la budgétisation.

Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea). - Après avoir identifié les trois modèles, nous avons essayé de les budgétiser, en vue de mettre en œuvre soit le modèle minimal, soit le modèle intermédiaire, soit le modèle idéal.

Tout d'abord, nous avons estimé l'ampleur du projet et le nombre d'animations nécessaires par an. Ainsi, nous avons estimé le nombre potentiel d'élèves dans l'enseignement francophone bruxellois, et sur cette base, le nombre d'animations et d'animateurs requis. Ces animateurs devant suivre des formations, nous avons estimé le nombre de formations et de coordinateurs nécessaires. Le résultat de

ces estimations est une première image quantifiée des besoins.

Ensuite, nous avons établi la liste des dépenses nécessaires pour la généralisation. À cet égard, le budget se divise en deux parties : d'une part, tout ce qui touche à l'animation, et d'autre part, tout ce qui a trait à la formation des animateurs.

Pour ce qui concerne l'animation, nous avons prévu deux types de dépenses : le coût salarial des animateurs – qui est la dépense centrale du budget – et le coût du matériel pédagogique utilisé durant les animations, et qui doit être renouvelé régulièrement.

La formation comprend deux volets, à savoir la formation de base et la formation thématique et continue des animateurs. Le budget reprend tous les coûts logistiques possibles et le coût salarial des coordinateurs de formation.

Le budget total intègre donc toutes les dépenses, sauf pour le modèle minimal. Le modèle minimal propose d'organiser des animations dans trois années scolaires. C'est pourquoi la probabilité est grande de devoir ajouter ce que nous appelons des « interventions d'urgence », à la demande des établissements scolaires lorsqu'un problème a été constaté.

Dans le modèle minimal, nous avons dès lors budgétisé un supplément de 10 % de façon à avoir les moyens d'organiser ces interventions d'urgence. En revanche, nous ne l'avons pas fait pour les deux autres modèles : eu égard à la récurrence des animations, le recours à ce genre d'interventions est moins probable.

Nous avons ensuite créé un outil Excel de simulation, dans lequel nous avons enregistré tous les paramètres d'organisation des animations et des formations qui avaient été déterminés. Sur cette base, nous avons estimé le budget nécessaire pour les trois modèles sur cinq ans.

L'avantage du simulateur est qu'il permet de changer les paramètres qui ont été préprogrammés. C'est notamment le cas de la durée des animations, qui est de deux heures pour certains élèves, d'une heure pour d'autres.

Je vais vous présenter ici les coûts d'une généralisation de l'EVRAS selon le plan d'extension que nous proposons, pour les modèles minimal, intermédiaire et idéal. La première année, ces coûts s'élèveraient de 1,2 million d'euros à 1,6 million d'euros selon le modèle considéré. Ils augmenteraient d'année en année jusqu'à atteindre une fourchette de 2,3 millions d'euros à 2,9 millions d'euros, selon le modèle considéré.

Si l'on observe l'évolution des trois modèles sur cinq ans, le coût croît d'année en année, quel que soit le modèle sélectionné, ce qui est logique puisqu'il s'agit d'aller vers une généralisation des animations.

S'agissant de la répartition du budget, sa quasi-totalité – 95 % – est consacrée aux animations, plus précisément au salaire des animateurs, loin devant le matériel. Les formations n'en représentent qu'une faible part.

Nous pouvons remarquer que le modèle idéal coûte singulièrement plus cher que les deux autres modèles. Le coût des modèles minimal et intermédiaire est très proche, ce qui peut surprendre puisque le premier s'étale sur trois années, alors que le second s'échelonne sur sept années. Cette proximité est liée aux hypothèses que nous avons formulées.

La première raison est liée au plan d'extension que nous proposons. Il s'agit du pourcentage d'élèves que nous proposons de cibler chaque année afin que le plan soit réaliste. Dans le cas du modèle minimal, nous proposons

de toucher 42 % des élèves des trois années scolaires au cours de la première année. Pour le modèle intermédiaire, il s'agirait de 20 % des élèves pour chaque année. En fin de compte, nous arriverions à un nombre absolu d'élèves presque identique.

La différence réside dans le profil de ces élèves. Dans le modèle minimal, ils sont concentrés sur trois années scolaires tandis que, dans le modèle intermédiaire, leur âge diffère davantage. Il y a, par exemple, des élèves beaucoup plus jeunes. En soi, les deux modèles restent pertinents, le modèle minimal n'est aucunement abandonné. Il n'est pas appliqué pleinement aujourd'hui. Il s'agit davantage de savoir si nous voulons d'abord consolider une base de trois années et étendre ensuite l'action à un public plus jeune ou si nous voulons d'emblée mener des actions auprès des plus jeunes élèves. Dans ce dernier cas, il y aurait bien sûr moins d'élèves touchés par année.

Par ailleurs, nous avons prévu un budget d'urgence pour financer le modèle minimal, mais pas pour les autres modèles. C'est ce qui contribue quelque peu à gonfler le budget minimal au début, ce qui le rend plus élevé que celui du modèle intermédiaire.

Pour résumer, nous venons donc de vous présenter trois modèles, trois façons de faire pour tendre vers cette généralisation. Il s'agit bien sûr de trois pistes entre lesquelles il faudra choisir, en fonction du budget disponible et des priorités. Voulons-nous couvrir presque entièrement trois années ou pensons-nous qu'il importe de se diriger dès le début vers un public plus jeune ? C'est un choix qu'il faut faire.

L'avantage de cette étude est qu'elle permet précisément de budgétiser chaque modèle. La première année, le budget nécessaire oscillerait entre 1.129.000 euros et 1.681.000 euros. Il irait ensuite crescendo. Il s'agit bien sûr d'une charge à partager entre différents pouvoirs, puisqu'il ne s'agit pas de considérer uniquement les CPF subsidiés par la Commission communautaire française, mais également les centres PMS, les PSE et les organisations de jeunesse. Une répartition des coûts doit être opérée, mais ce n'est pas la question ici. Il est, en effet, très difficile de savoir qui fait quoi et dans quelle proportion. Sans doute cette répartition entre les acteurs va-t-elle également évoluer dans les prochaines années.

Enfin, le coût est important, certes, mais il doit être mis en perspective avec les avantages attendus de l'EVRAS en matière de bien-être des jeunes, de santé sexuelle, de santé mentale et de santé en général.

ECHANGE DE VUES

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je vous remercie sincèrement pour votre présentation, mais aussi pour tout le travail que vous avez réalisé. Je tiens aussi à remercier le Parlement d'avoir organisé cette séance.

Cette étude est très importante pour nous, car notre ambition est de tendre à la généralisation. Chaque année, nous essayons de dégager des moyens supplémentaires. Dans quelques jours, nous serons d'ailleurs en mesure de vous dire quels seront les budgets affectés à cette politique en 2022. Nous devons toutefois savoir où nous allons et définir une stratégie qui nous permette d'atteindre cette généralisation. Grâce à ce travail, nous avons des trajets clairement définis. Nous ne sommes pas dans le flou. Pour pouvoir prendre des décisions politiques concrètes, il faut que les options soient présentées avec le plus de transparence possible et qu'elles puissent être débattues. Je suis donc heureuse que, grâce à cet exposé, vous puissiez évaluer avec nous les meilleures voies à suivre et

disposer ensuite des outils nécessaires pour évaluer les choix qui auront été adoptés par le Collège.

Cette étude ne vaut malheureusement que pour Bruxelles. Nous aurions souhaité qu'elle soit étendue à la Wallonie, mais telle n'a pas été la volonté de nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Nous l'avons donc financée nous-mêmes avec les budgets de la Commission communautaire française, pour un montant de 50.000 euros.

Comme vous l'avez rappelé à la fin de votre présentation, les options peuvent être objectivées grâce à l'outil d'encodage Jade, dont disposent les CPF. Cet instrument indique le nombre d'animations effectuées.

Il n'existe pas d'outil aussi précis pour les autres opérateurs de l'animation EVRAS dans les écoles. Vous avez donc opéré une extrapolation pour arriver au résultat final. Depuis longtemps, la Commission communautaire française dispose des moyens nécessaires pour évaluer où elle en est par rapport à ces animations.

Comme vous l'avez dit, il faudra au final discuter avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de définir lequel des trois modèles est le plus intéressant, tant au niveau du budget que de la stratégie, et comment se répartira le montant.

En l'occurrence, en prenant le modèle minimal ou le modèle intermédiaire et en appliquant une règle de trois, il apparaît que la Commission communautaire française remplit déjà ses obligations avec les budgets actuellement consacrés à l'animation EVRAS. Cela prouve que la Commission communautaire française prend ses responsabilités dans ce domaine dans la Région de Bruxelles-Capitale. Notre volonté est, toutefois, d'aller le plus loin possible.

Concernant la suite, il convient avant tout de vous écouter. Je dois partir à 15h00, mais Mme Papazoglou sera présente et pourra répondre à vos questions. Nous présenterons, ensuite, cette étude à nos collègues et j'espère que vous ferez de même dans les autres Parlements. En effet, cette étude peut également être très utile à nos collègues de la Région wallonne. Il faudra ensuite dégager des pistes communes, puisque la généralisation ne dépend pas que de la Commission communautaire française et définir la stratégie et le budget, en collaboration avec nos collègues, afin d'inscrire l'ensemble dans le futur protocole d'accord.

Nous avançons en parallèle. Comme vous le savez, nous devons avancer sur le protocole d'accord, la labellisation des opérateurs et le référentiel des contenus, qui a été réalisé au sein des stratégies concertées EVRAS et qui sera finalisé en décembre 2021. Ces différents outils permettront de garantir la qualité de tous les opérateurs EVRAS ; un autre enjeu important et tout à fait concret. Outre la question de la généralisation, il est absolument nécessaire de mener cela à bien.

Mme la présidente.- Pour rappel, chaque groupe politique dispose de quinze minutes de temps de parole. Les autres orateurs non mandatés et indépendants disposent, quant à eux, de cinq minutes pour leur intervention.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je voudrais commencer par remercier les deux oratrices pour cette présentation intéressante.

L'EVRAS est un sujet qui revient régulièrement. Nous l'avons abordé pour la dernière fois en juillet dernier, à la suite d'une interpellation de Mme Chabbert. Il est d'ailleurs assez intéressant de remarquer que, dès que nous parlons d'un sujet difficile ou que nous faisons référence à un problème, l'EVRAS est toujours cité comme un outil de prévention et une solution pour informer, lutter contre la

désinformation, former les jeunes dès le plus jeune âge, renforcer les attitudes positives, développer la capacité de ces adultes en devenant à prendre des décisions éclairées et favoriser la confiance à l'égard d'adultes de confiance ou de référence. Le tout, car l'EVRAS participe au développement corporel et psychique, mais aussi en raison de son rôle dans le développement de notre société sur le plan de l'égalité et de la prévention en matière de santé publique.

Je dis que c'est intéressant, car, alors qu'il s'agit d'un outil capital, connu de tous, il ne fonctionne pas efficacement. Nous n'arrivons pas à le faire entrer dans les écoles, et les difficultés budgétaires subsistent. J'ai d'ailleurs été étonnée quand j'ai lu ces informations sur le budget, mais j'estime finalement que ces fonds ne sont pas si considérables vu ceux alloués aux autres projets. En effet, les budgets que vous nous avez présentés s'élèvent à un peu moins de 3 millions d'euros pour 2024 ou 2025. Par rapport aux budgets qui sont dépensés dans cette Région pour les différentes problématiques, ce montant ne me semble pas énorme et pourtant le système ne fonctionne pas. Auriez-vous des informations sur ce qui pose problème ?

Il existe, encore et toujours, des tabous, des tensions entre la famille et l'école, à cause du poids des traditions, ou encore des acteurs religieux, par exemple les écoles catholiques envers la question de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Il est important de constater que ces éléments constituent des obstacles.

Cette prise de conscience est d'autant plus nécessaire que tout le monde n'a pas forcément accès à l'information sur la sexualité, l'hypersexualisation, les IVG, les grossesses précoces, les violences dans les relations amoureuses, les discriminations liées à l'homosexualité ou au handicap, l'importance du consentement et du respect, la prévention, le suicide, etc.

La crise de la Covid-19 a aggravé la situation. Pendant la crise, il y a eu moins d'argent et de possibilités de développement. À chaque fois, nous nous retrouvons dans ce paradoxe que j'avais envie de souligner au début de mon intervention.

Nous posons régulièrement des questions sur le sujet et la ministre-présidente nous informe sur l'évolution de la situation. Il est essentiel d'insister pour parvenir à la révision de ce protocole d'accord, à la labellisation et à l'agrément des intervenants. Je sais pertinemment que le cadastre n'a pas été considéré comme un outil suffisamment important pour permettre une évaluation réelle de la situation. Par exemple, si une classe reçoit deux heures d'EVRAS, l'école toute entière est considérée comme ayant participé à l'animation.

Je me rappelle que les services de la jeunesse avaient demandé en 2016 un listing de ces modules. Dans tous les cas, la labellisation et l'agrément sont importants, ainsi que la révision du protocole d'accord et la budgétisation pour permettre la généralisation de ces animations.

Avez-vous officiellement présenté vos recherches aux ministres concernées des différents Gouvernements ? Notre ministre-présidente Mme Trachte a réagi aujourd'hui ; quid de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Je mentionnerai pour terminer le référentiel commun et la formation des futurs intervenants et intervenantes. Je vous remercie d'avoir rappelé les différents éléments importants et nécessaires à la bonne réalisation de l'EVRAS. Tous les groupes politiques représentés à la Commission communautaire française travaillent sur ce sujet. Il faut que les animations EVRAS entrent dans toutes les écoles de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des intervenants qui tiennent un discours vrai, honnête et de qualité.

Mme Delphine Chabbert (PS). - Je vous remercie pour la qualité de cette étude que nous attendions. Le Collège a pris une excellente initiative en demandant cette analyse budgétaire, tant il est vrai que nous avons besoin de savoir où nous allons.

Je rejoins Mme Teitelbaum. Dès que l'on est confronté à un problème lié aux questions de genre, de violence, de sexualité, de respect de l'identité, etc., on se rappelle combien nous aurions besoin de davantage d'animations EVRAS. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de renforcer cette éducation, sans en être pour autant au stade de la généralisation. Celle-ci relève d'un objectif politique affirmé puisqu'il est inscrit dans la déclaration de politique générale.

Je pense, pour ma part, que nous y arriverons ; c'est une nécessité. Au mois de juillet, à l'occasion de discussions à ce sujet avec la ministre, j'évoquais l'alignement des planètes dont nous jouissons au cours de cette législature. Ce n'était pas le cas lors de la précédente. La complexité institutionnelle de notre pays ne facilite pas les choses, car plusieurs entités sont concernées. Ainsi, la situation évolue, tant en Région bruxelloise avec l'implication de la ministre Trachte, qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'implication de la ministre Désir ou au niveau des PSE grâce à l'implication indirecte de Mme Linard.

Je siège également au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles où nous suivons aussi l'évolution de ce dossier afin de faire le lien avec la Région. Sur la base des réponses obtenues de la part des différents ministres, j'ai cru comprendre que l'accord de coopération devrait être prêt pour la fin de l'année, aux alentours des mois de décembre ou janvier. Une fois que nous disposerons de l'accord et donc du référentiel, nous pourrions décerner le label. Cela ne coûte rien et c'est fondamental. Aujourd'hui, nous disposons des trajectoires budgétaires pour Bruxelles. Par la suite, il conviendra d'opérer une généralisation.

Je trouve très bien que vous ayez réalisé plusieurs modèles. Je ne vous cache pas que mon groupe plaidera pour l'option idéale. Je peux cependant entendre qu'il existe des démarches intermédiaires pour atteindre cet idéal.

Comme c'est un sujet essentiel pour mon groupe, je voudrais insister sur le fait que l'EVRAS devrait démarrer dès la maternelle. Nous ne devrions pas nous en passer. Il faut donc la généraliser mais surtout la commencer au bon moment, c'est-à-dire en troisième année de l'école maternelle. Ce serait un choix politique à adopter.

Concernant les chiffres que vous avez utilisés, pouvons-nous connaître, grâce au logiciel Jade, le nombre d'animations par année d'étude et par niveau d'enseignement ? Avec ce chiffre, nous pourrions peut-être affiner l'estimation budgétaire pour la maternelle. Ces phases intermédiaires m'intéresseraient.

Je n'ai pas compris pourquoi votre présentation ne mentionne à aucun moment un objectif de 100 % des élèves. Sur ce point, j'aimerais avoir une clarification. J'ai bien compris la stratégie d'extension, qui comprend le nombre d'élèves supplémentaires par année. Mais que compte atteindre cette stratégie ? Est-ce bien 100 % des élèves ?

Autre question sur les calculs : les salaires représentent l'essentiel des coûts. Parmi les acteurs qui assurent ces animations, il y a ceux qui relèvent de l'école, j'y reviendrai.

Il y a aussi les partenaires extérieurs à l'école, essentiellement les CPF, financés par la Commission communautaire française. C'est pourquoi nous en discutons ici. La ministre en a demandé la budgétisation.

Ces acteurs sont déjà financés pour mener à bien certaines missions, notamment dans le domaine de la formation. Ne pourrait-on pas envisager un transfert d'enveloppe des missions de formation vers d'autres compétences qui sont indirectement liées ?

Dans le poste « coordination », dans les camemberts que vous avez montrés, le coût de la formation est très faible. Beaucoup d'organismes qui font de la formation sont déjà experts en la matière, comme les organisations de jeunesse et les CPF. N'y aurait-il pas un moyen de faire baisser les coûts en prélevant sur les budgets connexes ?

Vous avez fait la trajectoire budgétaire sur cinq ans. Si nous atteignons, à un moment donné, les 100 % d'élèves, nous aurons passé les marges d'augmentation et nous aurons des coûts stables. Combien cela coûterait-il à la Commission communautaire française de s'assurer que chaque année, 100 % des élèves aient accès à ces animations ?

Nous avons aussi parlé du fait que des animations EVRAS sont essentiellement réalisées par les centres de planning familial ou les organisations de jeunesse.

Vous avez, dans vos modèles, cité les centres PMS et les PSE. Or, les premiers relèvent de la compétence du ministère de l'éducation et les deuxièmes, du ministère de l'enfance, c'est-à-dire deux ministres et deux lignes budgétaires différentes. Il faut éclaircir cela et, au minimum, déterminer la part qui relève de chacun et le pouvoir subsidiant. La question se posera inévitablement, si l'on veut généraliser l'EVRAS à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aussi, d'un point de vue plus politique, l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'animation EVRAS affirment qu'il est extrêmement important que les animations soient réalisées par des personnes extérieures à l'école. Les thématiques abordées, sensibles et intimes, requièrent un climat de confiance. Plus la confiance est instaurée, plus l'animation est efficace. De l'avis des professionnels, les centres PMS ou les PSE sont davantage des lieux de contrôle sanitaire, où l'on se fait par exemple vacciner, et ne sont donc pas adaptés.

Outre la question budgétaire, il s'agit donc de faire un choix sur le type d'implication des centres PMS et des PSE dans l'animation EVRAS. Doivent-ils prendre en charge les animations EVRAS dans les écoles ? La question se pose.

Ma question suivante est très budgétaire. Serait-il possible d'évaluer les effets retours ? Le monde politique dit qu'il faut investir dans l'EVRAS, dès le plus jeune âge, émettant l'hypothèse que les jeunes s'en sortiront mieux, qu'ils auront peut-être moins de problèmes de santé mentale, d'addictions, de comportements difficiles ou déviants, de décrochage scolaire, etc. Autant de problèmes qui coûtent aux pouvoirs publics.

Ne pourrions-nous pas évaluer ces effets retours ? Serait-il possible de faire des corrélations avec le suicide, la dépression, les problèmes de santé mentale ? Ainsi, les questions budgétaires se poseraient différemment.

Enfin, sachez que nous ferons le lien avec les parlementaires qui siègent aussi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui dispose en effet de nombreux leviers. Nous ferons également le lien avec cette recherche importante qui nous aidera à organiser toutes ces

idées. Vous pouvez compter sur moi. Je parlerai à nos collègues wallons et demanderai à ce que ce travail soit réalisé en Région wallonne également.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo). - Mes deux collègues ont bien dressé le tableau. Je m'inscris globalement dans la même ligne.

Ma première question portera sur les chiffres que vous n'avez pas pu avoir, sans doute parce que votre étude se limite à Bruxelles. Si celle-ci avait été plus large, auriez-vous pu en tirer des résultats plus précis ? Si vous aviez pu avoir accès à certains chiffres ou à certaines données, auriez-vous pu affiner vos propositions ? Dans l'affirmative, de quels chiffres ou données s'agit-il ?

Dans le premier modèle, il me semble que vous n'avez pas inclus les classes maternelles. Pourtant, c'est peut-être à ce moment-là qu'on construit toute une série de choses comme la confiance en soi. Toutefois, il est vrai qu'en évoquant l'EVRAS, on pense plutôt aux adolescents. Considérez-vous dans votre analyse qu'il vaut donc mieux cibler des tranches d'âge plus élevées, par exemple à partir de la sixième primaire ? Autrement dit, pourquoi avez-vous posé ces choix qui ont conduit à ce modèle idéal ?

Depuis longtemps, je m'interroge aussi sur le financement. Cette question concerne peut-être davantage la politique que votre étude à proprement parler, mais il faut vous la poser. Y a-t-il d'autres missions de la Communauté française qui relèvent de l'enseignement qui sont subventionnées par d'autres entités ?

Par exemple, lorsque l'on décide qu'apprendre à nager fait partie des apprentissages scolaires, la Communauté française finance les cours de natation, même si ceux-ci ont lieu en dehors de l'école. Je comprends bien que, jusqu'en 2012, quand la natation ne faisait pas partie des missions de l'enseignement, cet apprentissage était pris en charge par la Commission communautaire française. Mais pourquoi, à partir de 2012, la Communauté française ne prend-elle pas entièrement en charge l'une de ses propres compétences ? Nous pourrions peut-être en discuter dans le cadre de la révision de l'accord de coopération.

Quelles bases de données avez-vous utilisées ? Vous avez mentionné le logiciel Jade, mais y en a-t-il d'autres ?

Je m'interroge également sur l'impact sociétal des animations d'EVRAS sur les enfants. Si celles-ci commencent plus tôt, par exemple dès les maternelles, pourrions-nous déjà voir des effets positifs sur les relations entre les enfants dans les classes ? Avez-vous analysé l'impact sociétal sur les enfants dans les modèles que vous avez choisis ?

Vous proposez trois modèles, mais vous affirmez qu'aucun d'entre eux n'est parfait. Puisqu'il aurait suffi de modifier quelques paramètres, pourquoi ne pas avoir envisagé un modèle « super idéal » ? Celui-ci aurait certainement été soutenu par Ecolo, alors que le PS aurait probablement préféré le modèle idéal. C'est malheureux, mais c'est comme ça.

(Sourires)

Avez-vous donc envisagé un modèle « super idéal » ? L'avez-vous abandonné pour des raisons financières ? Ou ces limitations ont-elles été fixées par les cabinets ? Vous pouvez vous exprimer en toute liberté.

(Sourires)

Concernant le projet relatif à la labellisation et au référentiel, il augmentera l'aspect qualitatif. Mais qu'en sera-t-il du coût ? En général, lorsque la qualité augmente, le coût suit

la même tendance. Avez-vous donc intégré cet élément dans votre analyse ?

En matière d'offre et de demande, vous avez signalé qu'une série de pouvoirs organisateurs et d'enseignants opposaient une certaine résistance. Avez-vous identifié ces acteurs, notamment en fonction du type d'école ? Avez-vous, par exemple, constaté davantage de réticences dans les écoles spécialisées, dans les écoles techniques et professionnelles ou dans l'enseignement général ?

On constate que les coûts sont relativement linéaires. Mais estimez-vous que, dans le cadre d'animations organisées, par exemple, dans des écoles spécialisées, il faudrait prévoir des coûts plus importants par rapport à une problématique particulière ? Autrement dit, si deux heures pouvaient suffire dans l'enseignement général, ce temps devrait-il être doublé dans une école spécialisée ?

Votre travail était-il aussi pointu ?

Je trouve que le sujet du handicap est assez sensible. Nous avons à cet égard des écoles spécialisées et nous savons que ce public doit être mieux accompagné.

Il semblerait qu'à certains moments, pour certains jeunes, l'organisation d'animations EVRAS réservées aux filles ou aux garçons permettrait une expression plus libre. Cette expression serait plus libre surtout de la part du public féminin. Cette organisation engendrerait-elle un coût supplémentaire ? L'avez-vous incluse dans vos analyses ? Des retours du terrain concernant les réticences vous sont-ils parvenus ?

Parmi les réticences, avez-vous entendu parler de la difficulté de gérer un groupe de filles et de garçons à un moment de l'adolescence où les garçons sont un peu plus bêtes et les filles un peu plus intelligentes ?

(Sourires)

Les animations EVRAS ont comme principe d'accompagner chaque élève en fonction de son parcours. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous parlons d'animation et non de cours, ce qui demande plus de subtilité.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je remercie les intervenantes pour leur exposé très intéressant. En 2012 ou 2013, nous avons demandé à ce que l'EVRAS soit généralisée dans les établissements scolaires. Vous avez évoqué les obstacles qu'une telle généralisation a rencontrés. En effet, personne n'a expliqué aux intervenants ce qu'ils doivent mettre en place pour atteindre les objectifs fixés, le nombre d'animations qu'ils doivent organiser, dans quelles classes intervenir, quels thèmes aborder, etc. Ce manque de clarté combiné à l'absence de financement rend vraiment fastidieuse cette généralisation de l'EVRAS dans les établissements scolaires.

La ministre Caroline Désir avait proposé de réécrire le protocole d'accord. Qu'en pensez-vous ? Actuellement, le corps des enfants est hypersexualisé, et les jeunes subissent l'influence des réseaux sociaux ou de plateformes comme TikTok. On commence enfin à parler de la notion de consentement, ce qui est important. On parle également des violences – en particulier des violences faites aux femmes et minorités – ainsi que de la culture du viol. L'EVRAS sert ainsi à évoquer des sujets importants, en dehors du cadre strictement sexuel.

Pour le groupe DéFI, l'EVRAS doit être dispensée dès le plus jeune âge, si possible dès la maternelle. En effet, il est indispensable que nos jeunes se posent les vraies questions. Cela favorise leur épanouissement et leur permet de se respecter non seulement eux-mêmes mais aussi les

autres. Cela permet également de lutter contre le phénomène de harcèlement sexuel.

Pendant la crise sanitaire, les jeunes se sont souvent retrouvés seuls, confrontés aux réseaux sociaux pour faire leur éducation. Même si nous souhaitons évidemment que de nouvelles crises sanitaires ne se reproduisent pas, les jeunes risquent d'être malgré tout confrontés de plus en plus souvent à l'isolement. Que pensez-vous faire pour parer à cette éventualité ? Si l'EVRAS est dispensée dans les établissements scolaires, que faire lorsque ceux-ci sont fermés ?

Pensez-vous pouvoir toucher ces jeunes pendant cette période difficile ?

Par ailleurs, la labellisation me paraît très importante. Plusieurs centres de formation privés appliquent des méthodes de formation spécifiques. Ma fille allait dans une école secondaire multiculturelle. L'intervenant venu dispenser l'animation EVRAS était insuffisamment préparé à cet aspect. Plutôt que de faire passer le message, l'intervenant a provoqué l'hilarité de tous les élèves.

Cette personne est revenue à deux reprises pour préparer les élèves à parler dans le respect de la différence, par rapport aux lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queer, intersexes (LGBTQIA+). Toutefois, cette école n'était pas préparée à aborder ce type de sujet, et l'animation ne s'est donc pas bien passée. Comment faites-vous dans ce type de situation ?

Je souhaite remercier également la ministre-présidente Trachte, qui a exprimé sa volonté de généraliser ces animations EVRAS destinées aux jeunes. Si la Commission communautaire française ne jouit pas directement de cette compétence, elle passe par le biais des CPF.

Le groupe DéFI et moi-même sommes convaincus de l'importance d'établir avec les associations, une collaboration, un cadre structurel, transparent et pérenne de l'EVRAS, afin de garantir un réel suivi pour tous les élèves. Sans disparités entre les communes et les établissements. Fatoumata Sidibé a souligné cette différence en fonction des quartiers. Ainsi, dans les quartiers nord et nord-est de Bruxelles, les animations EVRAS étaient moins fréquentes.

Par ailleurs, j'ai également évoqué les tabous culturels. La Région bruxelloise est en effet multiculturelle et, dans de nombreuses familles, la sexualité et le consentement ne sont jamais abordés ou le sont différemment. Cette multiculturalité est-elle prise en considération lors des animations EVRAS ? En effet, j'ai rencontré des élèves pour lesquels il était tout à fait normal qu'une femme soit battue. Un hypothétique argument culturel est alors erronément avancé.

Il existe plusieurs façons d'aborder ces thématiques, et il est également important de toucher les parents par le biais des associations communautaires. En effet, après avoir reçu la formation à l'école, l'enfant rentre à la maison et transmet le message à ses parents qui risquent de le contester. Il est donc important de former tant les enfants que les familles au sein desquelles les pères et les frères jouent un rôle important.

Je souhaiterais également obtenir des chiffres précis concernant les établissements, y compris de l'enseignement libre confessionnel. Comment cette ouverture à l'EVRAS y est-elle perçue ?

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Notre objectif était de définir des modèles accompagnés de paramètres et d'une

budgetisation. Un travail de recherche est en cours sur les besoins des jeunes, avec pour objectif de disposer d'un référentiel. Ce travail est mené par les Stratégies concertées EVRAS et Mme Julie Papazoglou pourra y revenir au besoin. Cette recherche, qui sera publiée en décembre 2021.

Selon la littérature que nous avons pu examiner, les barrières à l'EVRAS sont notamment socioculturelles. Le secteur connaît aussi des problèmes de coordination. Ces questions ont été abordées ensuite entre les acteurs et entre les établissements. Il n'y a pas non plus d'unanimité sur le message, en l'absence de lignes directrices ou de programme officiel. Les modalités des cours sont laissées libres. En effet, l'EVRAS relève plutôt de la promotion de la santé que de l'enseignement et, bien qu'il s'agisse d'une matière obligatoire, elle n'est soumise à aucun suivi ni processus de vérification ou d'évaluation.

Pour ce qui est de la question des chiffres, je vais passer la parole à Mme Duchêne.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- La base de données Jade permet de savoir dans quelle école l'animation a été donnée, combien de temps elle a duré et combien d'animateurs elle a mobilisés. Mais je ne suis pas sûre que des animations aient été dispensées en troisième maternelle.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Il y a eu des interventions dans huit classes de troisième maternelle, pour un total de 171 élèves touchés en 2018-2019, selon la base de données Jade.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Dans l'enseignement secondaire essentiellement, l'on peut identifier les écoles et savoir si ces formations ont été organisées dans les écoles techniques, les établissements d'enseignement général, etc.

Ces données proviennent des seuls centres de planning familial. Nous avons formulé l'hypothèse suivante, qui a été approuvée par différents acteurs du secteur : en 2018-2019, quelque 70 % des animations auraient été dispensées par les CPF et 30 % par les autres acteurs, ces derniers ne disposant pas de chiffres précis. Il a bien fallu, à un moment donné, formuler une hypothèse, afin de disposer d'un point de départ. L'étude ayant volontairement opté pour un horizon de cinq ans, nous nous sommes demandé ce qui était faisable sur cette durée en partant de cette hypothèse de répartition 70-30.

Nous avons voulu proposer un plan qui ne soit pas trop ambitieux mais qui soit réalisable sur le terrain et en lien avec les retours des acteurs. Même pour le modèle minimal, l'objectif de 100 % aurait été excessif. Pour y parvenir, peut-être faudrait-il étendre la durée de modélisation à dix ans.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- La répartition 70/30 a déjà été discutée en juin, lors de notre présentation des résultats de l'étude. Les CPF ont attiré l'attention sur le besoin de revoir cette répartition. Elle entraîne une charge très lourde pour leur personnel – comme, par exemple, les sages-femmes, les gynécologues ou les accueillants –, qui a une activité professionnelle au sein du CPF qui est différente de celle d'animateur EVRAS. Il faudrait donc revoir cette répartition tant au niveau budgétaire qu'au niveau des ressources humaines.

Le moment d'intervention de chaque acteur pourrait, par exemple, être modifié : les CPF pourraient intervenir dans

les écoles secondaires. Quant aux centres PMS et aux PSE, ils seraient chargés des élèves plus jeunes. Si une généralisation est belle et bien mise en place, cette répartition 70/30 risquera de freiner l'instauration de cette généralisation.

La place des centres PMS et des PSE dans le processus de l'EVRAS a quand même été reconnue comme importante. Si parler de leur vie personnelle avec du personnel médical peut être difficile pour des élèves, ces derniers ont quand même besoin d'une personne de confiance au sein de leur établissement scolaire, d'une personne qui n'est pas leur professeur ou leur enseignant. Ces centres permettent aux élèves de faire un premier pas, d'avoir un espace de parole. Ils peuvent servir de relais vers l'extérieur.

La grande question sur cette étude de retour sur investissement a aussi été discutée lors du dernier comité d'accompagnement. Au Canada, des études portent également sur ce sujet. Une importante problématique a toutefois été soulevée en raison de la complexité du sujet. Il existe de nombreux facteurs et il est dès lors difficile d'isoler les effets positifs ou négatifs de l'EVRAS. Il faudrait alors essayer d'identifier tous les facteurs pertinents. S'il est intéressant de discuter de cette étude, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi d'autres propositions.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Nous pourrions essayer de mesurer les problèmes évités grâce à l'EVRAS. Nous pourrions également tenter de mesurer l'incidence réelle sur le comportement des jeunes mais, pour ce faire, nous aurions besoin d'une étude économétrique causale avec un suivi d'élèves sur cinq ou dix ans. C'est faisable, mais il s'agit d'un énorme projet qui nécessiterait des moyens considérables.

Pourrait-on combiner ces animations avec d'autres formations pour réduire les coûts salariaux ? Oui, probablement. En l'occurrence, nous avons tenté d'isoler les coûts des animations d'EVRAS sans tenir compte des autres missions éventuelles remplies par les animateurs, qu'ils soient gynécologues, accueillants ou autres.

Si nous arrivions à 100 % du modèle, cela stabiliserait-il les coûts ? Oui probablement, dans une certaine mesure. Cela étant dit, il faut tenir compte de l'évolution de la population scolaire, qui a tendance à augmenter, et cette évolution a une incidence sur le coût des salaires. La stabilisation est donc relative. Dans le simulateur, il serait possible de tester cette hypothèse. Par exemple, combien cela coûterait-il si nous étions à 100 % en 2025-2026, pour un nombre donné d'élèves cette année-là ?

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Concernant le modèle minimal et l'absence d'animations en maternelle, nous nous sommes basées sur le modèle existant. La base de données reprenait plus de 800 animations. Le volet qualitatif de l'étude qui a eu lieu en amont, avec les acteurs rencontrés, a montré une concentration sur la sixième primaire, puis sur les deuxième et quatrième secondaires.

Nous ne remettons pas du tout en question l'importance de mettre en place des animations d'EVRAS dès le plus jeune âge. Elles sont d'ailleurs bien reprises dans le modèle intermédiaire et dans le modèle idéal.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Pour répondre à la question sur la mise en place d'animations dans les écoles spécialisées, même si cela ne se voit pas dans les chiffres présentés ici, nous avons effectivement

tenu compte du fait que les animations ne se donnent pas du tout de la même façon dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement ordinaire. Elles coûtent, en outre, plus cher dans l'enseignement spécialisé.

Nous estimons également que nous avons globalisé, considéré comme un tout, l'enseignement spécialisé, pourtant divisé en plusieurs types d'enseignements. Par exemple, nous proposons cinq animations dans les écoles spécialisées, contre deux dans l'enseignement ordinaire. Nous considérons également que les outils utilisés dans l'enseignement spécialisé, par exemple ceux utilisés pour les personnes atteintes de surdité ou autre, coûtent plus cher. Leur coût plus élevé est intégré dans les chiffres, mais n'est pas visible ici.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Par rapport à cette question, nous ne l'avons pas présenté, mais il existe un ensemble de paramètres disponibles dans l'étude, par exemple les clés de répartition pour les professionnels dans l'enseignement ordinaire. Nous sommes parties du constat qu'une heure d'animation nécessitait quatre heures de travail, incluant le temps de rencontre, de préparation, d'animation et d'évaluation.

Pour l'enseignement spécialisé, nous disposons également d'une clé de répartition plus importante, où une heure d'animation équivaut à six heures de travail par animateur. J'en profite pour répondre à la question sur la mixité, qui a bien sûr été prise en compte. Nous ne l'avons pas mentionné en raison du temps de présentation limité.

Pour chaque animation, nous avons compté deux animateurs pour permettre cette éventualité en fonction des niveaux, que les groupes soient mixtes ou non – ce sera décidé selon le choix libre de la classe ou le référentiel. Nous partons donc du consentement. Nous pourrions également mettre ce système en place lors des animations. Ce n'est pas toujours le cas, mais, pour chaque animation, deux animateurs sont prévus sur place dans les modèles, en plus de l'enseignant – ce dernier ne participe bien sûr pas à ces activités. Nous sommes partis d'une répartition de 24 élèves par classe pour l'enseignement ordinaire et 10 élèves par classe pour l'enseignement spécialisé. Nous avons donc pris compte un ensemble de paramètres.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Nous avons émis l'hypothèse que nous revenions à un monde non confiné pour simplifier les résultats. Nous n'avons pas du tout pris en considération la possibilité que les écoles ferment à nouveau.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Nous avons réfléchi au facteur de précarité compte tenu de la répartition nord-sud des animations EVRAS au niveau de la Région. Ainsi, nous avons constaté que les animations sont plus nombreuses au sud de Bruxelles. Compte tenu du temps imparti, nous n'avons pas pu élaborer de facteur de pondération.

Dans certains établissements, en fonction des types d'enseignement et des filières, il existe certainement des endroits où deux séances de deux heures ne suffisent pas. Pour avoir un modèle idéal, il faudrait peut-être en tenir compte. Les aspects socioculturels et la multiculturalité bruxelloise, si importante pour des questions d'EVRAS, devraient également être pris en considération.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Nous n'avons pas de chiffres précis par établissement parce que nous ne disposons que des chiffres du logiciel Jade. Les

écoles ne recensent pas ou ne rendent pas disponibles les chiffres des animations avec le nombre d'animateurs et la durée.

Afin de mettre en œuvre la généralisation des animations et un suivi permettant de vérifier si les objectifs sont atteints, nous avons besoin de chiffres précis et de statistiques uniformes entre les écoles. Les chiffres du logiciel Jade sont utiles pour les CPF, mais ne permettent pas d'avoir une vue globale de la situation actuelle.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- En dehors des modèles que nous vous avons présentés et de la nécessaire estimation budgétaire, de la réécriture des protocoles et du processus de labellisation, il est aussi important selon nous d'imposer la mise en place d'un suivi pour ne pas perdre de vue nos objectifs, compte tenu de l'argent investi. En plus de ce suivi, la réalisation d'une véritable évaluation sera essentielle pour ajuster le tir. En effet, nous discutons de points théoriques dont certains devront être revus une fois confrontés à la réalité de terrain.

Au cours de nos recherches, nous avons été confrontées à ce manque de données. Nous ne nous sommes pas focalisées sur le logiciel Jade, mais nous n'avons pas connaissance de l'existence de données pour la Wallonie. En définitive, suivi et évaluation seront indispensables à la généralisation de l'EVRAS.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Il me semble que nous avons passé la quasi-totalité des points en revue.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Je vous remercie pour vos questions.

Mme la présidente.- La collaboratrice du cabinet de Mme Trachte ne peut prendre la parole ici, mais elle a noté vos questions. Je ne doute pas qu'elle enverra aux services des réponses écrites ou plus factuelles, si nécessaire. N'hésitez pas non plus à interpeller la ministre à la suite de cet échange.

Les différents députés qui ont déjà pris la parole peuvent encore intervenir pour une réplique, s'ils le souhaitent.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Les pourcentages cités pour les deux modèles se situent entre l'idéal et le moins idéal. Dans le moins idéal, il était plus élevé, car le nombre d'années concernées était moins important. Chaque modèle concerne-t-il toujours le même nombre d'enfants ?

Je m'interroge lorsque je vous entends, dans votre présentation, évoquer le pourcentage de 40 % en 2026 dans le modèle idéal. Voudriez-vous m'éclairer à ce sujet ?

Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- Nous avons fait une estimation à partir des chiffres du logiciel Jade. Pour le modèle minimal, nous avons regardé dans le logiciel Jade combien d'élèves étaient visés en sixième primaire, en deuxième et en quatrième secondaires. Nous avons ensuite opéré de même pour le modèle intermédiaire. Nous avons fait le ratio, puis réitéré l'opération pour le modèle idéal. Nous avons calculé le nombre d'élèves à partir des pourcentages obtenus.

Comme vous le voyez, cela ne correspond donc pas tout à fait au même nombre d'élèves. Il y a beaucoup plus d'élèves dans le modèle idéal. En fait, pour les modèles minimal et intermédiaire, nous n'avons pas tenu compte des animations réalisées dans les autres années que celles visées. Il se peut, par exemple, qu'il y ait eu des animations

en quatrième primaire, qui n'ont pas été comptabilisées. Dans les modèles minimal et intermédiaire, nous sous-estimons donc probablement les actions menées. Seule l'estimation du modèle idéal est vraiment correcte. Cela explique ces chiffres.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Actuellement, ces animations ne sont pas intégrées dans le cursus et l'horaire. Cette piste a-t-elle été envisagée ? J'ai l'impression que, dans les modèles présentés, les animations viennent se greffer aux cours, mais j'entends qu'elles sont fréquemment annulées. Si des heures étaient prévues dans le cursus pour ces animations, cela n'arriverait pas et il ne serait plus nécessaire de procéder à un contrôle. Avez-vous étudié ou envisagé de sortir du modèle présenté pour un modèle d'intégration complète des animations dans l'horaire ?

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- Ces animations n'étant pas considérées comme une matière d'enseignement mais comme faisant partie de la promotion de la santé, elles ne sont pas prévues dans les horaires. Lorsque les directions établissent les horaires annuels, elles doivent supprimer des heures dans d'autres matières pour ces animations, ce qui constitue un frein également. Intégrer ces animations dans l'horaire serait bien évidemment une solution, mais il faudrait alors que l'accord de coopération en cours de discussion prévoie d'intégrer quelques heures consacrées à ces animations au cursus des élèves.

Mme la présidente.- Nous avons coutume de laisser le dernier mot aux intervenantes et intervenants.

Mme Claire Duchêne, chargée de recherche au département d'économie appliquée de l'ULB.- À la fin de notre étude, nous avons formulé quelques recommandations. Notre périmètre d'étude était assez limité, tant dans le temps que dans l'action. Il serait néanmoins utile d'intégrer l'enseignement supérieur où le rôle à jouer est également important, même s'il n'est pas pris en compte dans notre étude. D'autres acteurs pourraient également concourir à la généralisation de l'EVRAS. Dans notre étude, nous n'avons évoqué que les acteurs externes. Or, certains plaident pour que les enseignants soient également intégrés dans le processus, même si ce n'est pas forcément pour assurer les animations.

Nous n'avons pas du tout évoqué les inégalités sociales en matière de santé. Pourtant, elles sont fort présentes et il faut absolument tenir compte des caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des jeunes lors de l'organisation de séances d'EVRAS. Il faut accorder une attention particulière aux jeunes qui ont les plus gros besoins. Toutes les écoles n'ont pas le même profil, certaines d'entre elles ont des besoins beaucoup plus criants.

Il conviendrait également de mettre en place un suivi et une évaluation des effets sur le long terme. Cela permettra, entre autres, de justifier l'argent dépensé. Si un impact positif est constaté et que les conséquences négatives sont évitées, la nécessité de l'EVRAS se verra renforcée.

Enfin, ce qui fait encore défaut aujourd'hui et ce qui est sans doute un frein à l'EVRAS, c'est la multitude des acteurs impliqués en la matière à Bruxelles. Ceux-ci relèvent de différents pouvoirs et remplissent diverses missions. C'est ce qui fait toute la richesse, mais aussi la complexité, du projet. Les acteurs ont clairement exprimé le besoin de coordonner leurs actions et de joindre leurs efforts pour tendre vers la généralisation. Il importe de ne pas refaire ce que les autres ont déjà fait et de savoir qui a fait quoi. Il est également essentiel de mieux répartir la charge de travail.

Mme Alice Lannoo, chercheuse à l'École de santé publique de l'ULB.- L'importance de l'EVRAS n'est plus à prouver. Elle tient une place importante dans le développement psychosexuel des enfants et des jeunes. Cela permet de leur rendre une citoyenneté effective dans la perspective globale de leur reconnaissance comme individus responsables, capables d'assumer leurs choix dans le respect de soi et des autres et de faire respecter leurs droits.

Le processus de généralisation est nécessaire pour assurer une mise en place concrète de l'EVRAS tout au long du parcours scolaire. Notre recherche a permis de déterminer trois modèles, avec différents paramètres, et leur estimation budgétaire. Il appartient maintenant aux décideurs politiques de mettre en place l'une de ces options, en tenant compte des spécificités des élèves bruxellois. Le choix de l'un ou l'autre de ces modèles dépendra des priorités politiques et du budget qui sera dédié à ce projet.

Mme la présidente.- Nous pouvons applaudir cette étude.

(Applaudissements)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Les deux audits et rapports que nous avons reçus dernièrement sont des outils très utiles. Nous sommes demandeurs de telles aides qui nous permettent de mettre les choses en perspective. Vous pouvez transmettre ce message au Collège !

Mme la présidente.- Je le ferai.

CLÔTURE

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion, sur convocation.

La séance est levée à 15h33.

Membres du Parlement présents à la réunion : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Barbara de Radiguès, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Christophe Magdalijs, Ahmed Mouhssin, John Pitseys, Magali Plovie et Viviane Teitelbaum.

Membre du Gouvernement présente à la réunion : Barbara Trachte.

